



JUN 2003

LA RAISON 91

Bulletin de la fédération départementale de la libre pensée essonniennne □

Sommaire :

MOT DU PRESIDENT	1-2
SUR VOS AGENDAS	1
LA VIE DE LA FEDERATION	
CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUIN	3
COMMUNIQUE LP	
CORRESPONDANCE AVEC LE SOUS-PREFET DE PALAISEAU	
REVUE DE PRESSE ET NOUVELLES BREVES	4
LE MUSEE D'ART SACRE (ENCORE)	
L'ACCORD DE NAINVILLE LES ROCHES	
ARTICLE	
VERONIQUE, CONCHITA ET LES AUTRES	5-6

Mot du président

Les croyances religieuses se portent mal. Selon un sondage CSA, 26 % des Français se revendiquent sans religion. Bien ! . Il manque 800 000 E au diocèse d'Evry. Les dons stagnent. Très bien, à condition que les fonds publics ne soient pas mis à contribution pour des associations diocésaines banqueroutières.

Le denier du culte ne rentre plus ! Le diocèse se trouve dans l'incapacité d'entretenir l'église N.D. de la paix à Ris-Orangis, construite postérieurement à 1905 avec des matériaux qui vieillissent mal ; décision épiscopale : la destruction.

(suite en page 2)

Sur vos agendas

samedi 21 juin, " pour la république une et indivisible", réunion des initiateurs à 14h30, bourse du travail, Paris

mardi 24 juin Bureau fédéral chez R. Lambert

jeudi 26 juin Conférence débat- 18h amphi Guizot à la Sorbonne organisée par le groupe Marianne de Paris, les Etats-Unis et la guerre par E. Todd

samedi 28 juin Assemblée générale de la fédération, préparatoire au congrès national salle 4 annexe de la mairie à Epinay sur Orge de 14,30 h à 18 h

Du 10 au 12 juillet, congrès national à Marseille

Les 11 et 12 septembre, colloque "les matérialismes et leurs détracteurs" institut Goethe, 17 avenue d'Iéna

Le 20 septembre, manifestation nationale "pour la république une et indivisible"

- vote sur les propositions de modification des statuts portant sur l'adéquation entre les cotisations et les mandats (les mandats dont pourra disposer chaque groupement affilié sont égaux au nombre de cotisations parvenues à la trésorerie nationale à la date d'ouverture du congrès) ; sur les dispositions statutaires explicitant la possibilité de recours devant les juridictions.
- Mandat à notre délégation sur le retrait de l'union mondiale des Libres Penseurs
- Discussion sur la question à l'étude "morale religieuse, morale laïque ou morale humaine"
- Question diverse : Faut-il constituer des groupes locaux là où il y a une intervention locale, à Brunoy et Ballancourt ?

Pour que le maximum d'adhérents puisse se déplacer, le bureau peut organiser un covoiturage à partir de différents secteurs du département.

COMMUNIQUE LP

Dans le *phare* (avril 2003) journal associatif des Ulis, on a relevé dans le compte rendu du forum social de Bures (01/02/03) :

"Question de la salle sur la place de la Science dans les débats du forum social européen. Réponse: les sciences ont été présentes dans le débat, mais pas en position centrale. La science n'est plus considérée comme un facteur de progrès et l'on met en doute son objectivité"

Il est vrai que le scientisme naïf de la fin du 19ème siècle n'est guère crédible, deux guerres mondiales plus tard ; toutefois la Libre Pensée de l'Essonne défend, avec d'autres, le matérialisme scientifique, méthode visant justement à garantir l'objectivité des connaissances.

Elle appelle les scientifiques, les rationalistes, à rejeter toute interprétation favorisant le relativisme cognitif qui affirme que la connaissance est relative au contexte culturel. Pour les relativistes deux affirmations contradictoires pourraient être simultanément vraies ainsi l'affirmation du géocentrisme dans une société dirigée par un grand Chamane, et celle de l'héliocentrisme dans une société rationaliste.

Les tenants du relativisme cognitif confondent tolérance et complaisance. Ils font le lit des sectes petites ou grandes, en s'associant ou se confondant aux écopos. *L'écologiste*, la revue historique du mouvement, publie un numéro spécial sur écologie et religions ; sur le site internet de la revue, on lit "depuis 1970, le mouvement écologiste s'est prononcé pour des sociétés stables" A ce petit jeu, il n'y a pas plus stable que les sociétés les plus obscurantistes et réactionnaires, écologie politique et religions même combat ! . La fédération de la Libre Pensée dénonce ces collusions et sera présente au colloque qu'organise la commission science de la LP "défense et illustration des matérialismes", (voir le programme dans la Raison). Malgré son caractère d'association d'éducation populaire qui voudrait que ce colloque se tienne le samedi dimanche pour être ouvert à tous, la Libre Pensée, faute de salle à un prix raisonnable doit l'organiser en semaine. Encore un droit remis en cause dans les faits. Nous prions nos lecteurs de vouloir nous excuser.

CORRESPONDANCE AVEC LE SOUS-PREFET DE PALAISEAU

Un rappel des faits : le dimanche 1^{er} décembre, le sous-préfet de Palaiseau était bien présent, es qualité, aux cérémonies du vingtième anniversaire de la construction de l'église protestante évangélique de Palaiseau ; il le confirme par un courrier du 18 mars 2003 où il justifie sa présence, rappelant qu'" il veille au respect du principe de séparation des Eglises et de l'Etat qui implique la non-ingérence des Eglises dans les affaires de l'Etat, mais aussi la non-ingérence de l'Etat dans les affaires des Eglises"

Dans notre réponse, nous faisons observer qu'il donne ainsi du principe constitutionnel de laïcité et de la loi du 09/12/1905, une interprétation non conforme à la jurisprudence.

Les législateurs en 1905, suivis par le Conseil Constitutionnel ont bien précisé que la séparation implique que l'Etat ne reconnaisse aucun culte¹

¹ Cette conception apparaît clairement dès 1905 : la France rompt ses relations diplomatiques avec le Vatican. Elles furent rétablies par le souci de contrer les tendances pro germaniques du Vatican. Depuis, la rupture des relations

Mais que fait un ministre de la République,-qui ne reconnaît aucun culte-, dans cette galère ? Sarkozy s'est tenu à l'écart de la conférence de presse rapporte le journaliste du *Republicain* "pour ne pas être accusé d'interférer dans ce qui reste une affaire religieuse"

Et pendant les deux jours et une nuit de tractation qui ont précédé la conférence de presse, n'a-t-il pas interféré ? La presse nationale a relevé le rôle personnel joué par Sarkozy dans ce succès, tout en soulignant les tendances contradictoires qui agitent le CFCM. Serait-ce un succès sans lendemain du ministre-agité ?

Article

VERONIQUE, CONCHITA ET LES AUTRES OU COMMENT POUR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF L'HABIT NE FAIT PAS LE MOINE.

Le 12 décembre 2000 le Tribunal Administratif de Versailles rejetait les demandes d'Antoine Lubrina, enseignant à la maison d'arrêt de Fleury Mérogis

- demande d'annulation de la convention conclue le 28 juillet 1969 entre le Garde des Sceaux et la Congrégation des sœurs de Marie Joseph et de la miséricorde
- demande d'annulation de la convention passée le 6 décembre 1995 entre ces deux parties et approuvée par le Conseil d'Etat.
- demande qu'il soit mis fin aux agissements des religieuses de la Congrégation dans la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.

Lubrina a soutenu dans un recours devant la Cour Administrative d'Appel que l'administration commet un excès de pouvoir en faisant appel à des personnes portant en permanence insignes et costumes religieux pour assurer des tâches qui n'ont rien à voir avec le libre exercice de la religion, que les religieuses imposent aux usagers du service public une idéologie qui peut choquer ceux qui ne la partagent pas.

La fédération de l'Essonne de la L.P. a soutenu ce recours d'A. Lubrina.

Dans *Info 91*, bulletin du célèbre diocèse d'Evry daté du 8 mars 2003, il est argumenté, fort opportunément à quelques semaines du jugement, que Véronique, Conchita, Irène, Laure-marie, Marguerite et Dominique, les six sœurs, travaillent à, leur salut en lien avec l'administration pénitentiaire et ne sont pas rattachées à l'aumônerie de la prison. Des personnes ordinaires en quelque sorte hormis l'extravagant costume religieux.

Le 31 mai 2001, le Garde des Sceaux avait opposé que de toute manière la convention passée ne porte pas atteinte au principe de neutralité de l'Etat qui n'interdit pas de confier des missions de service public à des membres du clergé

Ainsi la jurisprudence du Conseil d'Etat veut qu'un membre du Clergé puisse être fonctionnaire (ou assimilé) mais qu'un agent public ne puisse manifester ses croyances religieuses dans l'exercice de ses fonctions par le port d'un vêtement ou d'un signe ostentatoire

En novembre 2001, le Garde des Sceaux soutient que les religieuses de la Congrégation de Marie Joseph n'ont pas qualité d'agents publics et que leur situation n'est pas comparable à celle des élèves dans les établissements d'enseignement portant des signes ostentatoires d'appartenance à une religion.

1er avril 2003, audience de la C.A.A. de Paris ; 16 avril, le délibéré : "il n'y a pas lieu de statuer tant sur la requête d'Antoine Lubrina que sur l'intervention en appui de la fédération départementale de la Libre Pensée Essonnienne"

Il n'y a pas eu revirement de la jurisprudence, les six encornettées restent à Fleury. Le pot de fer a rejeté la demande légitime d'A. Lubrina: Les religieuses peuvent continuer ostensiblement –es qualité- à travailler et à participer aux célébrations en détention aux maisons de Fleury, Cachan, Rennes.

Dans le supplément de l'Essonne du *Parisien* daté du 23 avril, M. Dubost, évêque d'Evry, considère que ce débat était sans objet puisque " les religieuses ne font pas de prosélytisme. Elles humanisent la détention dans une prison où le personnel administratif n'est pas assez nombreux"

A quand l'appel aux bonnes sœurs, aux bonnes âmes supplétives, pour humaniser les écoles, les hôpitaux, les maternités, les maisons de retraites parce que le personnel administratif n'est pas assez nombreux ! Par la plume de M. Dubost, l'Eglise catholique répond présent pour pallier les manquements du service public.

Raison de plus pour continuer à s'organiser contre les prétentions de ceux qui veulent soit réviser la loi de 1905, soit la contourner en la vidant de son sens.

L. C.

DERNIERE MINUTE: la réunion nationale du 21 juin "pour l'unité et l'indivisibilité de la République" est ouverte à tous ceux qui veulent préparer la manifestation nationale du 20 septembre. Elle se tiendra de 14 à 18 h à la Bourse du travail, 3, rue du Château d'eau, Paris 10^{ème}.

Le bulletin

Les articles signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs

Nous invitons nos adhérents à nous adresser notes de lecture, dessins, revue de presse nationale ou départementale, extraits de bulletins municipaux ou paroissiaux, interviews, reportages en rapport avec les objectifs de l'association. Il n'y a pas de comité de rédaction. L'élaboration du bulletin est sous la responsabilité directe du bureau.

La libre pensée sur les ondes

Le 2ème dimanche du mois, la libre-pensée est sur France Culture de 9h40 à 9h55

Bulletin d'adhésion à la libre Pensée

NOM

Prénom

Adresse

Ville

Tel./Fax/E.mail

Désire adhérer à la Fédération de l'Essonne et entrer en contact avec les libres penseurs

Bulletin à retourner à LP chez R. Lambert 27 Grande Rue 91360 Epinay-sur-Orge
Cotisations 2002

Son montant est fixé à 60 E et se ventile ainsi :

- 52 E à la fédération nationale, somme comprenant l'abonnement au journal " La Raison " et le soutien à " entraide et solidarité

- 3 E pour abonnement au bulletin départemental, la Raison 91 (4 bulletins / an)

- 5 E pour le financement de la vie de la Fédération

Association régie par la loi de 1901 ; affiliée à la Libre Pensée, 10-12 rue des fossés saint Jacques 75005 Paris. Pour en savoir plus sur les buts et moyens de l'association, consulter le site Internet

<http://www.multimania.com/librepensee> ou écrire à Libre.Pensee@wanadoo.fr

Abonnements simples

Les personnes physiques ou morales peuvent souscrire un abonnement simple à 3 E. Retournez la demande à R. Lambert 27 Grande Rue 91360 Epinay-sur-Orge ou communiquez votre adresse électronique à picaud@ibp.u-psud.fr

- M le Sous-Préfet –qui confond église et Eglise- reconnaît un culte en se rendant à la cérémonie du 1^{er} décembre

- M Sarkozy reconnaît un culte en participant aux travaux de mise en place du Conseil français du culte musulman.

-L'Etat reconnaît les cultes en consultant les institutions religieuses sur les grands problèmes d'éthique (*vide* composition du Comité national d'éthique)

En se réclamant de ces interventions de l'Etat, M le Sous-Préfet nous délivre un point de vue, certes respectable, mais sans portée juridique particulière ; en effet, sa philosophie politique -toute personnelle- quitte le terrain de la laïcité institutionnelle.

Il souhaite poursuivre une réflexion pour conforter les valeurs de la République. La fédération est prête à le rencontrer.

nouvelles brèves

LE MUSEE D'ART SACRE : FIN DU BIDONNAGE ; LE MUSEE D'ART SACRE, UNE SACREE COQUILLE VIDE², CEDE LA PLACE AUX BUREAUX D'UNE ASSOCIATION BANQUEROUTIERE

Que le lecteur bien-pensant, s'il en est, se rassure, il ne s'agit pas d'installer les marchands du Temple en bradant un lieu culturel, vitrine, même vide, du département, mais bien de l'acquisition des salles par l'association diocésaine pour ses fins propres, lesquelles ne sont, hélas, pas celles de la muséographie, même sacrée.

Donc, l'association diocésaine d'Evry Corbeil-Essonnes se porte acquéreur des deux tiers des "salles d'exposition virtuelle" pour une somme de 1 670 000 Euros remboursable en 15 ans.

Les comptes de l'association diocésaine font apparaître pour 2001 un solde négatif (7,30 ME de dépenses contre 6,48 ME de recettes)

La collecte du denier du culte stagne en Essonne comme le nombre de donateurs.

Pour la première fois en 2002 le produit de la collecte diminue de 1,76 % en Euro constant

La charge de l'achat du "musée" d'1 670 000 E s'ajoutera à la dette en cours dont le remboursement des prêts pour la cathédrale d'Evry, 926 000 E remboursables en 5 ans.

Qui garantit ces prêts ? Qui prête à une association déjà très endettée dont les ressources baissent et dont les charges fixes augmentent ? Si c'est avec la garantie de l'Etat, on ne comprend pas bien, alors que M Rafarin veut se donner l'image d'un notable provincial gérant la France en "bon père de famille" et donc évitant des placements hasardeux.

DES CHIFFRES ELOQUENTS SUR LA PRATIQUE RELIGIEUSE DANS L'ESSONNE : EN 2002 :

Baptêmes (enfants de 0 à 7 ans)	4837
Premières communions	1357
Confirmations	404
Prêtres	199
Séminaristes	11

L'ACCORD DE NAINVILLE LES ROCHES

Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur et des cultes a fait aboutir le lancement de la consultation initiée en novembre 1999 par un de ses prédécesseurs J.P. Chevènement, pour la mise en place du Conseil Français du Culte Musulman (CFCM).

diplomatiques avec le Vatican figure avec l'abrogation du statut concordataire en Alsace Moselle parmi les revendications constantes des Libres Penseurs.

² Le lecteur se reportera aux nombreux entrefilets parus dans la Raison⁹¹ sur le musée d'Art sacré, une pompe à finances mise au point par J. Lang pour détourner la loi de séparation.

Pourtant, une constatation s'impose ; plus l'Eglise catholique connaît de difficultés matérielles, plus elle réaffirme ses prétentions temporelles, relayée par un personnel politique souvent complaisant alors que la loi de séparation de décembre 1905 stipule dans son article 2 "La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte"

Comment s'y prend l'Eglise ?

-A St Pierre du Perray, le diocèse veut acquérir un terrain pour y construire une église sur la ville nouvelle de Sénart (Attent-il des aides publiques détournées sous forme de francs symboliques ou de baux emphytéotiques ?).

-La Cour Administrative d'Appel de Paris rejette le Recours de M. Lubrina, réaffirmant la présence de religieuses, toutes cornettes déployées, dans la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis. Michel Dubost, évêque, se félicite de cet arrêt qui permet à l'Eglise de maintenir un pied dans trois prisons (Fleury, Cachan, Rennes) et à l'Etat d'y salarier des religieuses es qualité.

-Pour chapeauter politiquement le tout, H. Simon, archevêque de Clermont, vice-président de la Commission des Episcopats de la Communauté Européenne (COMECE) ne vient-il pas de rappeler dans *le Monde* du 8 mai, que pour la COMECE, la politique ne pouvait être sa propre origine et sa fin, que le futur traité constitutionnel devait faire référence dans son préambule, d'une manière ou d'une autre à la transcendance.

L'Eglise catholique s'active aux quatre coins de l'Europe pour obtenir un traitement de faveur pour ses associations qui corresponde à ses prétentions totalitaires. Pour affirmer son caractère hégémonique, subordonnant le politique, elle reprend encore une fois à son compte la célèbre apostrophe de Rémi à Clovis : "courbe-toi, fier Sicambre", encore que les actuelles "clovisses" européennes ne soient guère fières.

Les difficultés financières de l'évêque Dubost, le recul des pratiques religieuses réjouissent les Libres Penseurs, les encouragent à débusquer l'obscurantisme et ses zéloteurs, couverts ou cachés, à combattre pour le strict respect de la loi de 1905 qui prescrit à la République et à son personnel non seulement de ne subventionner aucun culte **mais de n'en reconnaître aucun.** (ce qui semble échapper à M le Sous Préfet de Palaiseau)

L'Eglise catholique qui ne manque pas une occasion de rappeler qu'elle veut rendre à César ce qui est à César, a tout intérêt à ce que la République ne soit plus une et laïque, que les Régions, subsidiaires de l'Etat dépouillé, lui abandonnent les missions de service public dans des domaines qui furent de sa compétence sous l'Ancien Régime (l'assistance, l'école, les hôpitaux, les orphelinats ...) avant d'être laïcisés.

C'est pourquoi le bureau du 27 mai a décidé d'être présent à la réunion des initiateurs de l'appel " la République doit rester une et indivisible" le 21, de proposer à l'assemblée départementale du 28 juin d'appeler à la manifestation nationale du 20 septembre 2003 à Paris de la Nation à la République.

Le président, L. Couturier

La vie de la fédération

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale préparatoire du congrès national aura lieu le samedi 28 juin de 14h30 à 18h dans la salle n°4 de l'annexe de la mairie d'Epinay sur Orge.

- discussion et vote des rapports. Elections aux instances nationales ; se reporter aux documents préparatifs édités dans le supplément "congrès" que les adhérents ont du recevoir.